

# COMMUNE DE BRAINS SUR GEE (72550)

## ARRÊTÉ de circulation n°2024-02-04

### ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION

LE MAIRE de Brains sur Gée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L411-1 et R411-21-1,

VU l'article R411-25 du Code de la Route, et l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Première partie, Quatrième partie et Huitième partie)

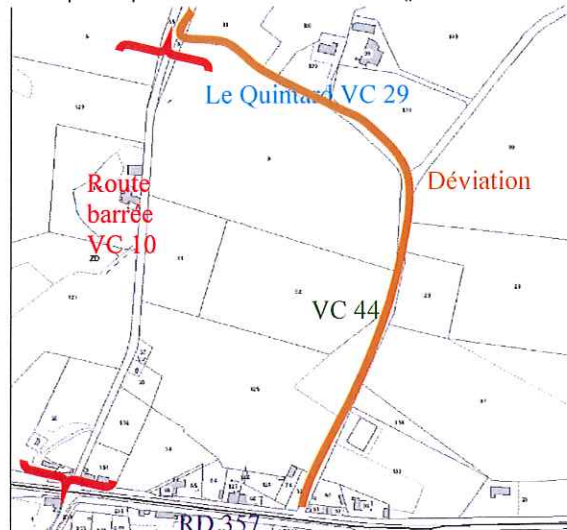
Considérant que pour la sécurité des usagers du domaine public, lors des travaux des entreprises AXIONE représentée par Léa RAPICAULT sise Mulsanne 72230, et Réseaux France Fibre, la circulation doit être réglementée pour des travaux de raccordement de la fibre optique lieudit La Butte (VC 10).

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> – Circulation réglementée

Du mardi 5 mars 2024 au mercredi 6 mars 2024 (de 22h à 6h) la VC 10 sera barrée de l'intersection avec la RD 357 à l'intersection avec la VC 29 (lieudit le quintard).

Une déviation sera mise en place par la VC 29 et la VC 44. (plan ci-dessous)



### ARTICLE 2 – Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée.

Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place seront déposés systématiquement ou occultés si les motifs ayant conduit à les implanter ont disparu.

La signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière, à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise AXIONE.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

### ARTICLE 3 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue. La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

### ARTICLE 4

- Monsieur le Maire de Brains sur Gée,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans sur Gée,
  - Monsieur le Directeur de l'entreprise AXIONE et R2F,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRAINS SUR GEE, le 23 février 2024

Le Maire,  
Paulo BAPTISTA

